



Ville de Fagnières

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE FAGNIERES

**CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FÉVRIER 2014**

N° 2014-02-13-01

**LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE FORMALISÉE POUR LA FOURNITURE  
DE PRODUITS DE DÉNEIGEMENT -  
CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES**

Le 13 février 2014 à 20 h 30 le Conseil Municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BIAUX, Maire.

**Date de convocation** : 6 février 2014

**Date d'affichage de la convocation** : 6 février 2014

**PRÉSIDENCE** : M. BIAUX, Maire

**PRÉSENTS** :

Mme DETERM – M. FENAT – Mme ROLLET - M. FAUCONNET - Mme LE LAY - M. BISSON -  
Mme LEMERE - M. PIERRON, adjoints.

M. LHENRY – Mme MILLOT – M. PEROT - M. SARTELET – Mme STEVENOT -Mme MOREAU  
- M. CAILLOT – Mme LEFORT - Mme THILLY - Mme MASSON - M. ANTUNES –  
Mme CORREIA – M. CARRASCO.

**EXCUSÉS** : M. CHOUARD                      donne pouvoir à      M. BISSON  
M. BESSON

**ABSENTS** : Mme DORTA  
M. PERNET  
Mme GABREL  
M. SMITH

<b><u>Membres en exercice</u></b> :	<b>29</b>
<b><u>Membres présents</u></b> :	<b>22</b>
<b><u>Procurations</u></b> :	<b>1</b>
<b><u>Votants</u></b> :	<b>23</b>

**Secrétaire de séance** : M. SARTELET

**1/ LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE FORMALISÉE POUR LA FOURNITURE DE PRODUITS DE DÉNEIGEMENT – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES**

**Rapporteur : M. FENAT**

Dans le cadre des prestations de viabilité hivernale assurée par notre collectivité, il convient de lancer une procédure de consultation pour permettre les approvisionnements en sels de déneigement et en saumure, sur une période de 4 années.

Il est nécessaire, règlementairement, en raison de la récurrence des besoins à venir, de lancer une procédure formalisée.

A cet effet, il est apparu opportun de s'interroger sur une mutualisation de la commande en la matière, en engageant une démarche d'information, vis-à-vis des communes-membres de la Communauté, afin de connaître leur intérêt pour une telle procédure de consultation.

En effet, en termes tant d'opportunité de besoins que d'économie de gestion, des communes-membres de notre Communauté d'Agglomération peuvent être concernées.

Dans cet esprit de rationalisation, et afin de permettre, d'une part, à chacune des collectivités d'obtenir l'offre économiquement la plus avantageuse et, d'autres part, de garantir la continuité des prestations, il vous est proposé de mettre en œuvre une procédure de groupement de commandes, telle que prévue à l'article 8 du Code des Marchés Publics.

Le groupement de commandes sera composé des membres suivants :

- La Ville de Châlons-en-Champagne, coordinateur ;
- La Ville de Fagnières,
- La Ville de Saint-Memmie.

Une convention constitutive de ce groupement de commandes sera signée par l'ensemble de ses membres. Cette convention prévoit que le coordinateur du groupement sera le représentant de la Ville de Châlons-en-Champagne, et que la Commission d'Appel d'Offres compétente sera une Commission d'Appel d'Offres mixtes, constituée d'un représentant de la Commission d'Appel d'Offres de chaque membre du groupement ayant voix délibérative.

La procédure consistera en un marché formalisé, à bons de commande, sans minimum et sans maximum, en application des dispositions des articles 33, 57, 59 et 77 du Code des Marchés Publics. Il sera conclu pour une période initiale de 1 an reconductible 3 fois. Les bons de commande seront notifiés par les pouvoirs adjudicateurs au fur et à mesure des besoins des entités territoriales concernées.

En conséquence, je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et à lancer, consécutivement, la procédure de consultation afférente.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code des Marchés Publics,

**OUI l'exposé qui précède**

**DÉCIDE** la Ville de Châlons-en-Champagne comme coordinateur du groupement.

**DIT** que la Commission d'Appel d'Offres compétente sera la Commission d'Appel d'Offres mixte, constituée de chaque membre du groupement.

**ÉLIT** pour la représenter au sein de la Commission d'Appel d'Offres mixte du groupement de commandes :

- Membre Titulaire : M. FENAT
- Membre suppléant : M. FAUCONNET

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

**APPROUVE** le lancement de la procédure formalisée pour la fourniture de produits de déneigement, sous la forme d'un appel d'offres ouvert, à bons de commande, sans minimum ni maximum.

**DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget de l'exercice 2014 et sous réserve de leur vote.

**Résultat du vote :**

- Voix pour : 23
- Voix contre : 0
- Abstention : 0

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération conforme.**

Certifiée conforme par le Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération est affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Fagnières, conformément à la loi.

**LE MAIRE,**

**Alain BIAUX**